

Poitiers, le 31 mars 2021

### Lancement du premier Conseil Départemental des Jeunes de la Vienne



Alain PICHON, Président du Département de la Vienne et Pascale GUITTET, Vice-Présidente du Département en charge de la Jeunesse et des Sports, ont procédé, ce jour, au lancement du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ). En raison de la situation sanitaire, il n'a malheureusement pas été possible, à l'issue des élections du CDJ, d'accueillir les jeunes élus au Département. Afin de lancer les travaux, il a été décidé de les réunir, en visioconférence, pour leur première séance.

Le premier CDJ de la Vienne compte 46 conseillers juniors, issus des classes de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> des collèges publics et privés du département.

Lors du vote du budget 2020, le Conseil Départemental a adopté dans son Plan Jeunesse la mise en place d'un Conseil Départemental des Jeunes (CDJ), véritable outil d'engagement et de participation des jeunes à la vie locale. Les élections, organisées au sein des collèges publics et privés volontaires de la Vienne, ont eu lieu à l'automne 2020 parmi les élèves de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sur la base d'un **binôme paritaire** par établissement : le premier CDJ de la Vienne compte **46 conseillers juniors**, élus pour un **mandat de deux années scolaires**.

Même si les élections ont eu lieu dans les collèges de façon à pouvoir toucher les jeunes de cette tranche d'âge et en raison de la compétence départementale, les jeunes élus ne représentent pas leur établissement mais l'ensemble des jeunes de la Vienne.

#### Qu'est-ce qu'un Conseil Départemental des Jeunes ?

Un Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) est un espace qui permet de donner la parole à ceux qui feront notre futur. Prendre en compte les besoins spécifiques des collégiens, valoriser leurs potentiels et favoriser le développement de leur autonomie, telles sont les ambitions du projet. Il est composé de jeunes du département de la Vienne scolarisés en classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup>, à raison d'une fille et d'un garçon par collège, élus par l'ensemble des élèves de leur collège. Les jeunes siègeront plusieurs fois par an, au Conseil Départemental des Jeunes.

En devenant Conseiller Départemental Junior, les jeunes sont invités à être pleinement acteurs de leur territoire en imaginant des projets dans les thématiques suivantes :

#### **Environnement**

- Alimentation locale, bio et lutte contre le gaspillage alimentaire et les déchets de cantine.
- Arbres, haies et vergers : améliorer la biodiversité dans et autour des collèges.
- Utiliser les moyens de transport éco-responsables pour se rendre au collège (vélo, bus, marche...).

#### **Vivre-ensemble**

- Comment favoriser les échanges entre collégiens pour apprendre à mieux se connaître, à mieux comprendre l'autre et ne pas le juger et accepter les différences.
- Organiser des rencontres entre collègues pour favoriser les temps d'échanges autour d'activités culturelles, sportives, ludiques...

#### **Culture**

Comment faire connaître les offres culturelles du département aux collégiens (spectacle vivant, arts visuels, cinéma et audiovisuel, patrimoine...).

#### **Sport**

Sport et santé.

### **Les objectifs du Conseil Départemental des Jeunes**

L'ambition de ce projet éducatif est double car il prend en compte les besoins spécifiques des collégiens, en valorisant leurs potentiels et en développant leur autonomie mais aussi en accompagnant les jeunes dans l'apprentissage de la citoyenneté.

Le Conseil Départemental des jeunes a ainsi plusieurs objectifs :

- découvrir le fonctionnement de la collectivité, ses missions et le rôle des conseillers départementaux,
- sensibiliser les jeunes aux notions de démocratie et d'intérêt général,
- être un lieu d'actions, d'expression et de formation à la vie citoyenne,
- développer le dialogue entre les élus et les jeunes de leur territoire,
- concrétiser des projets élaborés par les jeunes dans des domaines entrant dans le champ des compétences départementales ainsi que des actions pour améliorer leur vie quotidienne.

Le CDJ est donc l'occasion pour les jeunes de découvrir **comment se prennent les décisions** et **comment se construisent les projets dans un département** tout en les formant à leur **future responsabilité de citoyen**.

#### **Repères**

- \* Elections organisées au sein des collèges d'octobre à décembre 2020
- \* **46 jeunes** issus de classes de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> élus pour 2 ans
- \* **25 collèges** représentés (conventions signées entre le Département et chaque collège)
- \* **4 thématiques de travail** proposées par le Département : environnement, vivre-ensemble, culture et sport
- \* **3 séances plénières** prévues (installation, validation des projets, restitution des projets) + travaux en commissions

#### **Contact presse Département de la Vienne**

Karine DUFOUR - kdufour@departement86.fr - 05 49 55 66 73 / 06 07 24 02 19